

Opération :		PLU Pont à Marcq	CR n°	1
Sujets abordés			Action	
			Date	Concerne
1	<p>Planning de la mission : Verdi Conseil établira un planning prévisionnel détaillé de la mission. Une première réunion est programmée avec la commission urbanisme soit le 13 Novembre matin soit le 16 Novembre. Elle visera un double objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acculturer les élus à la procédure de révision du PLU et ses enjeux ; • Débattre des différents secteurs à enjeux 			
2	<p>Reprise du PLU et ré-interrogation de nombreux secteurs : L'équipe municipale souhaite revoir de nombreuses orientations réglementaires en lien avec le nouveau projet politique qui vise à plus de préservation du cadre de vie paysager et naturel. Les objectifs du PADD seront revus et débattus en Conseil Municipal. L'objectif démographique devra notamment être réinterrogé au regard des souhaits de développement.</p> <p>Les secteurs à enjeux sont les suivants :</p> <p>Refonte des orientations réglementaires sur le site bordant les jardins familiaux ; D'une contenance de 1,6 hectare, la municipalité ne souhaite plus de constructions mais une évolution vers un secteur de parc public, de poumon vert, d'espaces de jardins partagés. Le classement réglementaire de cette zone AU de même que l'OAP devront être revus. Plusieurs hypothèses peuvent être imaginées : création d'un secteur naturel, extension du secteur UBj...</p> <p>Préciser le devenir du secteur d'entrée de ville au Nord ; Contraint par la Loi barnier, ce site en l'état ne peut accueillir du développement économique (commercial) sans une levée de la contrainte réglementaire. La commune souhaite t'elle renforcer le développement sur cette entrée de ville ou préserver le caractère agricole ?</p> <p>Clarifier le classement sur le secteur d'extension du Pévèle Parc Une partie de l'opération destinée à de l'urbanisation économique à long terme est classée en zone agricole et naturelle. La commune confirme t'elle cette orientation ?</p> <p>Le site Agfa Gevaert La cession définitive de l'activité est programmée pour le milieu de l'année 2021. Quelle nouvelle orientation réglementaire doit être intégrée dans le cadre du PLU ?</p> <p>Le site du Molpas Le phasage et la programmation du site doivent être revus dans une logique d'un développement plus mesuré. Mme Danion précise que le foncier est très morcelé avec de nombreuses successions. Ce site est stratégique car il constitue la dernière grande réserve foncière aménageable, à proximité d'Agfa et faci</p> <p>Mme Danion évoque un projet de construction de logements sur le parc du château, rue Delhaye. 40 logements sont programmés.</p> <p>Les règles relatives à la hauteur devront être revues, privilégier du R+2+combres en zone centrale en permettant l'intervention sur l'existant plus haut et du R+2 en périphérie. Les dispositions relatives au stationnement devront être vérifiées et des principes complémentaires devront être apportés pour permettre de renforcer la biodiversité.</p> <p>Une mise à jour de l'évaluation environnementale sera à prévoir auprès du bureau d'études Médiaterre, en charge du dossier.</p>			

*Sans observations écrites une semaine après diffusion, le présent compte-rendu est accepté.
Il vaut convocation pour la prochaine réunion.*

<p>Prochaine réunion : 13 Novembre à 9h30 ou 16 Novembre à 9h30</p>
<p>Ordre du jour de la prochaine réunion :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation de la démarche PLU/ procédure/calendrier ▪ Mise en avant du diagnostic et des enjeux ▪ Débats sur les secteurs à enjeux